ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Consommation des sachets de nicotine par les adolescents

Question écrite n° 13161

Texte de la question

M. Vincent Ledoux interroge le M. le ministre de la santé et de la prévention, sur les nouveaux produits de la nicotine et du tabac chez les adolescents et plus particulièrement sur les perles et sachets de nicotine (ou pouches) et les snus (forme de tabac conditionné en sachets contenant une poudre de tabac à sucer ou à chiquer). Selon la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) : « Le snus est plus agressif que la cigarette. La nicotine est directement en contact avec les muqueuses buccales, et agit rapidement sur le cerveau en activant le système de récompense (...) Il est tout sauf écolo car les sachets contiennent des composés nitrosés, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, de radionucléides, du formaldéhyde et ses dérivés volatils ». Le site de la mission interministérielle indique clairement quels en sont les risques : allant de 3 à 20 mg de nicotine par sachet, ce type de tabac est trois fois plus dosé qu'une cigarette qui compte entre 1 et 2 mg ; il contient un certain nombre de substances toxiques et cancérigènes ; sa consommation peut entraîner des maladies du système oto-digestif (cancers oraux et du pancréas, lésions des muqueuses dans la bouche, rétraction irréversible des gencives, nausées/vomissements, palpitations, forte dépendance à la nicotine). Dans un sondage nommé « Perception et usages de la Puff chez les 13-16 ans » publié le 14 novembre 2023 en collaboration avec BVA France, l'Alliance contre le tabac aborde l'essor des « nouveaux produits de la nicotine et du tabac » chez les adolescents. Il montre que, parmi les adolescents qui assurent connaître ces produits, ils sont 11 %, soit 1 jeune de 13 à 16 ans sur 10, à admettre avoir déjà testé les perles de nicotine ; 9 % d'entre eux ont testé les sachets et 7 % le snus, malgré l'impossibilité d'en trouver dans le commerce en France (facile d'accès en ligne). De nombreuses incitations à la consommation de ce type de produits circulent sous forme de vidéos totalisant des centaines de milliers de vues sur les réseaux sociaux. Face à ce nouveau phénomène de consommation dont les experts s'entendent pour dénoncer les effets négatifs sur la santé publique, il lui demande donc de lui indiquer les actions que compte mener le Gouvernement.

Données clés

Auteur : M. Vincent Ledoux
Circonscription : Nord (10e circonscription) - Renaissance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13161
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé et prévention
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 novembre 2023, page 10427
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)